


UNIVERSITÉ DE PARIS

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE PHARMACIE

PALMARÈS

DES PRIX DÉCERNÉS A LA SUITE DES CONCOURS

DE L'ANNÉE SCOLAIRE 1905-1906



MELUN

IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE



1906






UNIVERSITÉ DE PARIS

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE PHARMACIE

PALMARÈS

DES PRIX DÉCERNÉS A LA SUITE DES CONCOURS

DE L'ANNÉE SCOLAIRE 1905-1906

MELUN

IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE

1906



ECOLE SUPÉRIEURE DE PHARMACIE DE PARIS

ADMINISTRATION

MM. GUIGNARD, Directeur, Membre de l'Institut, O. ✠, ✿ I.
BOUCHARDAT, Assesseur, ✠, ✿ I.
E. MUSSON, Secrétaire, ✿ I.

PROFESSEURS

MM. JUNGFLEISCH, ✠, ✿ I	Chimie organique.
BOUCHARDAT, ✠, ✿ I	Hydrologie et minéralogie.
N	Pharmacie chimique.
GUIGNARD, Membre de l'Institut, O. ✠, ✿ I	Botanique générale.
VILLIERS-MORIAMÉ, ✿ I	Chimie analytique.
BOURQUELOT, ✠, ✿ I	Pharmacie galénique.
GAUTIER, ✠, ✿ I	Chimie minérale.
RADAIS, ✿ I	Cryptogamie.
BÉHAL, ✠, ✿ I	Toxicologie.
PERROT, ✿ I	Matière médicale.
COUTIÈRE, ✿ A	Zoologie.
BERTHELOT, ✿ I	Physique.

Professeurs honoraires : MM. BERTHELOT, Membre de l'Institut, G. C. ✠, ✿ I. ; MARCHAND, ✿ I. ; RICHE, O. ✠, ✿ I. ; MOISSAN, Membre de l'Institut, C. ✠, ✿ I. ; LE ROUX, O. ✠, ✿ I.

AGRÉGÉS EN EXERCICE

MM. LEBEAU, ✿ I.
MOUREU, ✿ I.
GRIMBERT, ✿ I.
GUERBET, ✿ I.
DELÉPINE, ✿ A.

MM. TASSILLY, ✿ I.
GUÉRIN, ✿ I.
LUTZ, ✿ I.
GUÉGUEN, ✿ A.

CHEFS DES TRAVAUX PRATIQUES

MM. DEFACQZ, ✿ I	Chimie générale.
COUSIN, ✿ A	Chimie analytique.
PELTRISOT	Micrographie.
MOURLOT, ✿ A	Physique.
BARTHELAT, ✿ I	Microbiologie.

Chef du Laboratoire des examens pratiques : M. CHASTAING, ✿ I.
Bibliothécaire : M. DORVEAUX, ✿ I.

L'Assemblée de l'École supérieure de Pharmacie de l'Université de Paris s'est réunie le 19 juillet 1906, dans la salle de ses séances, sous la présidence de M. GUIGNARD, Directeur, à l'effet d'entendre la lecture et de procéder à la discussion des rapports présentés par les Jurys des divers concours qui ont eu lieu pour l'obtention des prix à décerner par l'École en 1906.

A la suite du compte rendu de ses opérations fait par chaque commission, l'Assemblée, délibérant sur les propositions qui lui étaient soumises, a arrêté la liste des lauréats des prix accordés par l'État, des prix de *Travaux pratiques* et des prix de *Fondation*.

Sa décision a été approuvée par décision ministérielle du 27 août 1906.

L'Assemblée avait, en outre, désigné M. DELÉPINE, agrégé, pour présenter le rapport général annuel sur la tenue et les résultats desdits concours. Ce document a été lu et approuvé dans la réunion plénière du 15 novembre. L'Assemblée en a voté l'impression à la suite du Palmarès de 1906.

La remise des prix et médailles aux lauréats réunis a été faite, le 24 novembre, en séance privée, par M. GUIGNARD, Directeur de l'École, assisté de M. MUSSON, Secrétaire, qui a proclamé les noms des étudiants désignés ci-après :

PALMARÈS

des prix décernés aux lauréats de l'École supérieure de Pharmacie à la suite des concours de l'année scolaire 1905-1906.

PRIX DE L'ÉCOLE

PREMIÈRE ANNÉE

1er Prix (Médaille d'argent. — 30 francs de livres).

M. Pénau (Henry), né le 25 août 1884, à Brest (Finistère).

2e Prix (Médaille de bronze. — 25 francs de livres).

M. Gérard (Pierre), né le 9 août 1885, à Suresnes (Seine).

Citations honorables:

MM. Vouillard (Georges); Lormand (Charles-Joseph); Raoux (Antonin).

DEUXIÈME ANNÉE

1er Prix (Médaille d'argent. — 75 francs de livres).

M. Bernier (René), né le 17 février 1882, à Flers (Orne).

2e *Prix* (Médaille de bronze. — 25 francs de livres).

M. Pecker (Henri), né le 3 juin 1882, à Coulommiers (Seine-et-Marne).

Citation honorable :

M. Flament (Lucien).

TROISIÈME ANNÉE

1er *Prix* (Médaille d'or de 300 francs).

M. Douris (Roger), né le 18 mars 1882, à Lezoux (Puy-de-Dôme).

2e *Prix* (Médaille de bronze. — 25 francs de livres).

M. Alliot (Georges), né le 7 février 1882, à Thiers (Puy-de-Dôme).

Citation honorable :

M. Finelle (Léopold).

PRIX DES TRAVAUX PRATIQUES

PREMIÈRE ANNÉE

Chimie générale

Médailles d'argent :

1re *Médaille*. *ex æquo*.
- M. Aucouturier (Jean-Baptiste), né le 11 septembre 1883, à Colombier (Allier).
- M. Gérard (Pierre), né le 9 août 1885, à Suresnes (Seine), déjà nommé.

2e *Médaille:* M. Cecille (Édouard), né le 4 décembre 1884, à Argentan (Orne).

Citations honorables:

MM. Fleury (Paul); Raoux (Antonin), déjà nommé.

DEUXIÈME ANNÉE

Physique

Médaille d'argent:

M. Flament (Lucien), né le 20 juillet 1883, à Tours (Indre-et-Loire), déjà nommé.

Citations honorables:

MM. Lemeille (Léon-Marcel); Pecker (Henri), déjà nommé.

DEUXIÈME ET TROISIÈME ANNÉES

Chimie analytique

Médailles d'argent:

M. Breton (René), né le 15 mai 1881, à Dreux (Eure-et-Loir).

M. Jourde (Antoine), né le 5 septembre 1882, à Courpière (Puy-de-Dôme).

Citations honorables:

MM. Lionnet (Achille); Desmousseaux (Edmond); Costey (Paul).

MICROGRAPHIE

Médailles d'argent :

M. HOUDARD (Jules), né le 30 décembre 1882, à Saint-Dizier (Haute-Marne).

M. MURAZ (Paul), né le 22 juin 1883, à Brive (Corrèze).

Citations honorables :

MM. VOYET (Aimé); ALLIOT (Georges), déjà nommé; FINELLE (Léopold), déjà nommé; GIRARDOT (Gaston).

TROISIÈME ANNÉE

MICROBIOLOGIE

Médailles d'argent :

M. LACORDAIRE (Ernest), né le 2 juin 1869, à Bourbonne-les-Bains (Haute-Marne).

M. LANTENOIS (Georges), né le 1er avril 1881, à Paris.

Citations honorables :

MM. HOUDARD (Jules), déjà nommé; ALLIOT (Georges), 3e nomination.

PRIX DE FONDATION

Prix Menier (750 francs. — Médaille d'argent).

Mme DUCHER, née PIREYRE (Julie), née le 7 novembre 1875, à Saint-Julien de Coppel (Puy-de-Dôme).

Prix Laroze (800 francs).

Mlle Talon (Anna), née le 27 novembre 1878, à Paris.

Prix Laillet (500 francs).

M. Douris (Roger), né le 18 mars 1882, à Lezoux (Puy-de-Dôme), déjà nommé.

Prix Lebeault (600 francs).

M. Lagneaux (André), né le 26 avril 1884, à Charleville (Ardennes).

Prix Desportes (525 francs).

M. Houdard (Jules), né le 30 décembre 1882, à Saint-Dizier (Haute-Marne), 3e nomination.

Prix Henri Buignet.

1er Prix (700 francs).

M. Pecker (Henri), né le 3 juin 1882, à Coulommiers (Seine-et-Marne), 3e nomination.

2e Prix (400 francs).

M. Deffins (Maurice), né le 27 novembre 1881, à Paris.

Citations honorables :

MM. Lecrônier (Paul-Félix); Flament (Lucien), 3e nomination.

Prix Flon (600 francs).

Non décerné.

Prix Gobley

biennal (2.500 francs).

Sera décerné en 1907.

Rapport de M. Delépine

AGRÉGÉ,

SUR LES CONCOURS DES PRIX POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 1905-1906.

Messieurs,

Je vous remercie de l'honneur que vous m'avez fait en me confiant le rapport sur les concours de la dernière année scolaire. En procédant avec moi à l'examen général des documents remis par les divers jurys, je ne doute pas que vous n'emportiez le sentiment que nos prix sont toujours disputés par des concurrents de valeur. Voici d'ailleurs la teneur de ces documents :

PRIX DE L'ÉCOLE

PREMIÈRE ANNÉE

Sept candidats, sur huit inscrits, ont pris part à toutes les épreuves. Encore, le jury a-t-il regretté le départ du huitième candidat qui n'a pas cru devoir continuer, malgré d'excellentes épreuves écrites.

1° Épreuve écrite.

1° Physique : *De la dispersion, spectroscope.*

2° Chimie : *Composés oxygénés du phosphore.*

3° Botanique : *Pollen adulte des angiospermes : pollinisation, germination et fécondation* (max. 45 p.).

2° Épreuve pratique.

ANALYSE *d'un mélange contenant : mercure, cadmium, lithium, acides sulfurique et acétique* (max. 20 p.).

3° Reconnaissance.

Vingt plantes fraîches, dix animaux et dix minéraux (max. 20 p.).

4° Épreuve orale.

ZOOLOGIE : *Caractères généraux des insectes* (max. 15 p.).

Le jury très satisfait, autant du nombre que de la qualité des concurrents, accorde :

Le *premier prix* à M. PÉNAU (79 points 25);

Le *second prix* à M. GÉRARD (78 points);

Et trois *citations honorables* à MM. VOUILLARD (76 points) LORMAND (70 points 75) et RAOUX (59 points 25).

DEUXIÈME ANNÉE

Cinq candidats s'étaient fait inscrire; trois d'entre eux ont remis une composition écrite et ont poursuivi les épreuves.

1° Épreuve écrite.

1° CHIMIE ORGANIQUE : *Alcool éthylique* .

2° PHARMACIE : *Médicaments antimoniaux.*

3° CRYPTOGAMIE : *Champignons producteurs de zymase alcoolique et de leur emploi* (max. 45 p.).

2° Épreuve orale.

Dissertation de dix minutes après un temps égal de réflexion sur un sujet de PHARMACIE CHIMIQUE : *Chloral et hydrate de chloral* (max. 15 p.).

3° Reconnaissance.

1° *Vingt plantes fraiches et dix minéraux* (dix minutes) (max. 20 p.).

4° Épreuve pratique.

Trois heures ont été accordées aux candidats (max. 20 p.).

1° *Dosage du formol par l'eau oxygénée.*

2° *Analyse qualitative d'une solution contenant : lithium, cadmium, ammonium, cuivre, acides azotique et sulfurique.*

L'ensemble du concours a été satisfaisant. En conséquence le jury propose d'accorder :

Le *premier prix* à M. BERNIER (78 points 65 sur 100) ;

Le *second prix* à M. PECKER (73 points 25) ;

Une *mention honorable* à M. FLAMENT (65 points 50).

TROISIÈME ANNÉE

Quatre élèves se sont présentés ; l'un d'entre eux s'est retiré à l'oral.

1° Épreuve écrite.

1° Chimie analytique : *Indiquer, sans entrer dans les détails opératoires, les principes des méthodes et procédés usités dans l'analyse des corps gras.*

2° Pharmacie galénique : *Les eaux distillées.*

3° Matière médicale : *Les Solanées mydriatiques* (max. 45 p.).

2° Épreuve orale.

Pharmacie chimique : *Phénols diatomiques et leurs dérivés employés en pharmacie* (max. 15 p.).

3° Épreuves pratiques.

A. — Physique : 1° *Trouver le grossissement du microscope (n'indiquer que le résultat final).* 2° *Trouver la chaleur spécifique du plomb par la méthode des mélanges* (max. 10 p.).

B. — Matière médicale : 1° *Détermination d'une tige de cèdre par les caractères anatomiques.* 2° *Examen d'une poudre de digitale* (max. 10 p.).

C. — Reconnaissance *de matière médicale et de médicaments galéniques* (max. 20 p.).

Le jury propose d'attribuer :

Le *premier prix* (médaille d'or) à M. Douris (75 points sur 100) ;

Le *deuxième prix* (médaille de bronze) à M. Alliot (68 points) ;

Et une *mention honorable* à M. Finelle (56 points 5).

PRIX DES TRAVAUX PRATIQUES

PREMIÈRE ANNÉE

Chimie générale

Sur vingt-trois élèves désignés par leurs notes antérieures, seize se sont présentés au concours final. Les épreuves de ce concours étaient :

1° *Préparation du chlorure ferreux par la voie sèche; préparation de l'acétanilide et de la fluorescéine;*

2° *Analyse qualitative d'une solution contenant du bromure de cuivre, du sulfate de nickel et du sulfate ferrique.*

Le classement des candidats s'établit en tenant compte : 1° des notes de travail données par MM. les préparateurs (max. 80 p.); 2° des notes obtenues aux quatre revues de produits (max. 80 p.); 3° des résultats des cinq concours de l'année (max. 90 p.); 4° des résultats du concours définitif (max. 40 p.).

Le jury, très satisfait de la valeur des épreuves, propose d'accorder :

Deux *premières médailles, ex-æquo,* à MM. Aucouturier et Gérard qui ont obtenus 250 points sur 290 ;

Une *deuxième médaille* à M. Cecille (247 points);

Deux *mentions honorables* à MM. Fleury (232 points) et Raoux (224 points).

DEUXIÈME ANNÉE

Physique

Sur treize élèves, choisis parmi ceux ayant les meilleures notes de travaux pratiques et d'interrogations, sept se sont présentés.

Les épreuves éliminatoires comprenant :

1° *La détermination de la densité d'un liquide par la méthode du flacon (essence de térébenthine)*; 2° *La détermination du pouvoir rotatoire d'un liquide (ess. de térébenthine dextrogyre)*
n'ont laissé admettre que trois élèves à l'épreuve définitive.

Celle-ci était la suivante :

Détermination de la chaleur spécifique du verre, précédée de la détermination de la valeur en eau du calorimètre et du thermomètre en effectuant une mesure avec un morceau de métal de chaleur spécifique connue, égale à 0,094.

Le jury propose d'attribuer le prix à M. Flament, dont les déterminations présentent un caractère d'exactitude presque rigoureuse, et des *mentions honorables* à MM. Lemeille et Pecker qui ont fait un concours très satisfaisant.

DEUXIÈME ET TROISIÈME ANNÉES

Chimie analytique

Sur dix-huit élèves admis à prendre part au concours définitif, dix-sept se sont présentés.

Les épreuves furent les suivantes :

1° *Dosage par la méthode pondérale de l'iode contenu dans un iodure de potassium;*

2° *Analyse qualitative d'une solution renfermant : azotate et acétate d'argent, de mercure (au maximum et au minimum) de nickel, de manganèse et de magnésium.*

Le classement des élèves s'établit en tenant compte : 1° des notes de travail données par MM. les préparateurs (max. 80 p.); 2° des résultats des quatre concours effectués aux cours des travaux pratiques (max. 120 p.) 3° des résultats du concours définitif (max. 40 p.).

Le jury propose d'accorder :

Une *première médaille* à M. Breton (226 points sur 240).

Une *deuxième médaille* à M. Jourde (221 points) ;

Et des *mentions honorables* à MM. Lionnet (217 points), Desmousseaux (216 points) et Costey (213 points).

TROISIÈME ANNÉE

Micrographie

Sur trente candidats désignés par leurs notes antérieures (cahier, 50 points ; travail, 50 points ; concours précédents 50 points) pour prendre part au concours final, vingt et un se sont présentés et quinze ont subi toutes les épreuves qui comprenaient :

1° *Détermination histologique d'une tige de pipéracée (P. angustifolium.)* ;

2° *Examen microscopique et détermination d'une poudre d'ipéca additionnée d'amidons de légumineuses et de sarrasin.*

Le jury très satisfait des notes précédemment obtenues par les candidats et aussi de celles acquises au concours définitif propose d'accorder :

Une *première médaille* à M. Houdard (165 points sur 200) ;

Une *deuxième médaille* à M. Muraz (156 points 5) ;

Et des *mentions honorables* à MM. Voyet (148 points 5), Alliot (147 points), Finelle (145 points 5) et Girardot (141 points).

TROISIÈME ANNÉE

MICROBIOLOGIE

Sept candidats, sur quinze convoqués, ont subi la totalité des épreuves qui consistaient en :

1° *Étude d'une culture comprenant le* staphylococcus aureus, *le* bacillus subtilis *et une* levure;

2° *Examen microscopique et détermination de l'*Uromyces striatus *parasite sur l'*Euphorbia Cyparissias;

3° *Reconnaissance de 10 cryptogames.*

En ajoutant aux notes antérieures de travail et d'interrogation, celles obtenues à ce concours définitif, le jury propose d'accorder :

Une *première médaille* à M. LACORDAIRE (97 points sur 120);

Une *deuxième médaille* à M. LANTENOIS (94 points);

Et des *mentions honorables* à MM. HOUDARD (86 points) et ALLIOT (75 points 25).

PRIX DE FONDATIONS

PRIX MENIER

Le sujet proposé par l'École était : *Étude botanique des plantes à saponines.*

Deux candidats se sont fait inscrire et ont poursuivi les épreuves du concours jusqu'au bout : M. COMBES et Mme DUCHER.

Le mémoire déposé par M. COMBES est divisé en quatre parties

Un premier chapitre est consacré à une revue sommaire des propriétés caractéristiques des saponines et à un bref historique des travaux les plus importants se rapportant aux réactions et à la localisation de ces substances.

L'auteur donne ensuite une longue liste de plantes dans lesquelles on a signalé la présence d'une ou plusieurs saponines. Puis il indique une nouvelle méthode de localisation des saponines, basée sur les travaux de Kobert et dont le principe est le suivant : les saponines sont précipitées par les sels solubles de plomb et en particulier par les acétates ; de plus, les saponines acides étant précipitées par l'acétate neutre et l'acétate basique et les saponines neutres par le dernier seul, il deviendra possible de localiser respectivement l'une ou l'autre série de glucosides. Des coupes épaisses faites dans les échantillons sont ainsi traitées par chacun des deux acétates de plomb ; puis lavées longuement à l'eau, à l'alcool, à l'éther et au chloroforme pour éliminer le mieux possible les substances capables d'agir sur les réactifs des saponines et en particulier les autres glucosides ; finalement, elles sont traitées par l'acide sulfurique concentré qui décompose la combinaison plombique de la saponine. Celle-ci, mise en liberté, prend sous l'action de l'acide sa coloration caractéristique jaune, virant au rouge, puis au violet. Malheureusement l'acétate de plomb peut précipiter aussi un assez grand nombre d'autres substances et cette méthode de localisation perd un peu de sa certitude. Quoiqu'il en soit, l'auteur a pu ainsi indiquer la répartition des saponines dans une dizaine de plantes.

La dernière partie est consacrée à l'étude botanique de 9 plantes à saponines ; elle est accompagnée de planches exécutées avec soin.

Le mémoire de Mme Ducher est divisé en trois parties :

1° Définition et propriétés générales des plantes à saponines ;

2° étude botanique des plantes à saponines : *a*) Monocotylédones ; *b*) Dicotylédones ; 3° essais de localisation des saponines et conclusions.

Après un historique étendu et documenté, l'auteur étudie 23 plantes à saponines (3 monocotylédones et 20 dicotylédones). Cette étude est faite suivant un plan satisfaisant : historique, morphologie et anatomie botaniques, chimie des saponines existant dans l'échantillon, pharmacologie et usages. Cette partie du travail est accompagnée de 10 bonnes planches.

Les essais de localisation n'ont donné que des résultats encore bien imparfaits. Il ne faut pas d'ailleurs se dissimuler les difficultés offertes par une semblable recherche, alors que dans les tissus végétaux examinés se trouvent d'autres glucosides et des tanins dont les réactions troublent les observations microscopiques. Quelques résultats ont été obtenus par l'emploi de l'acide sulfurique alcoolique, mais il ne s'agit que de colorations de régions et non de localisations proprement dites. Il n'en est pas moins à noter que des efforts très méritoires ont été tentés dans cette voie par Mme Ducher.

Le jury a été particulièrement satisfait de cette épreuve.

Appréciant les mérites respectifs des deux mémoires, il constate cependant que celui de Mme Ducher est plus soigné et plus méthodique. Les recherches bibliographiques témoignent d'un souci de l'exactitude qui manque un peu au travail de M. Combes. De plus, le nombre de plantes étudiées (23) est de beaucoup supérieur à celui qui a été passé en revue par le second candidat (9). Bien que ce dernier ait au point de vue de la localisation un certain avantage sur Mme Ducher, l'ensemble de son travail a paru légèrement inférieur et le jury a attribué à Mme Ducher 45 points sur 50 et à M. Combes 40 points.

L'épreuve orale (*dissertation sur la vanille*) et la reconnaissance *(30 produits de matière médicale et 10 échantillons de plantes vertes)* ont accentué l'écart, de sorte que le jury a proposé d'attribuer le prix Menier à Mme Ducher, qui a obtenu finalement 80 points sur un maximum de 100.

Prix Laroze

Un mémoire a été déposé pour le concours du prix Laroze par Mlle Talon. Ce mémoire a pour titre :

Sur la formation des éthers-oxydes des glucoses et les causes d'erreurs qui peuvent en résulter dans la recherche qualitative et dans le dosage des sucres.

Les hexoses en raison de leur fonction d'alcool polyatomique et de leur fonction aldéhyde ou cétone peuvent s'unir aux alcools et fournir des éthers-oxydes. La formation de ces composés est susceptible de fausser les résultats des analyses des matières sucrées aussi bien dans leur recherche qualitative que dans leur dosage par les méthodes polarimétriques. Mlle Talon s'est proposé de déterminer quelle pouvait être l'importance de cette cause d'erreur.

Son travail comprend une étude des modes de formation et de la préparation de l'éther monoéthylique du glucose, puis de l'influence des acides minéraux et organiques et de la concentration de l'alcool sur la marche du phénomène. L'action de l'alcool méthylique a été également examinée, ainsi que celle de la glycérine.

Ces recherches très intéressantes au point de vue de l'analyse des matières sucrées, ont été effectuées avec beaucoup de méthode et elles ne laissent rien à désirer tant pour leur côté théorique que pour le côté expérimental. Le jury est heureux de proposer l'attribution du prix Laroze à Mlle Talon.

Prix Flon

Le sujet choisi par l'École était : *Sur une application avantageuse de la Chimie à la production ou à l'étude de composés chimiques usités comme médicaments.*

Aucun mémoire n'a été déposé.

Prix Laillet

Un seul candidat, M. Douris, a pris part à toutes les épreuves qui ont été les suivantes :

1° Écrit. *Insectes piqueurs nuisibles à l'homme, aux animaux et aux cultures*

2° Reconnaissance *de 20 animaux ou parties d'animaux* ;

3° Dissertation de dix minutes, après un temps égal de réflexion, sur : *les Némathelminthes.*

M. Douris a fait un bon concours et le jury propose de lui attribuer le prix Laillet.

Prix Lebeault

Sur deux candidats inscrits, un seul, M. Lagneaux a pris part aux épreuves du concours. Celles-ci consistaient en :

1° Une épreuve écrite : *Préparation et essai des essences employées en pharmacie* (max. 60 p.) ;

2° Une reconnaissance de *10 médicaments chimiques et 10 médicaments galéniques* (max. 40 p.).

Le candidat a fait preuve de connaissances assez étendues et montré qu'il savait se tenir au courant des recherches nouvelles. La copie était fort correcte ; aussi, malgré quelques légères défaillances dans l'épreuve de reconnaissances, le jury propose d'attribuer le prix Lebeault à M. Lagneaux.

Prix Desportes

Deux candidats, MM. Houdard et Lavialle, ont pris part au concours. Les épreuves étaient les suivantes :

1° Épreuve écrite.

Pistil et ovule chez les angiospermes et les gymnospermes (max. 50 p.).

2° Épreuve pratique.

1° *Histologie de la tige de* Sterculia acerifolia *et du lobe sporangifère d'une fronde* d'ophioglossum vulgatum (max. 10 p.);

2° *Reconnaissance de 60 plantes fraîches* (max. 20 p.);

3° *Appréciation des cahiers de travaux pratiques de micrographie* (max. 20 p.).

Le jury a été très satisfait de l'ensemble des épreuves et en particulier de la composition écrite dans laquelle les deux candidats ont fait preuve d'une véritable érudition. Il propose de décerner le prix Desportes à M. Houdard qui a obtenu 90 points sur 100, en regrettant que le règlement du concours ne permette pas d'attribuer, sur les arrérages, un second prix à M. Lavialle (68 points).

Prix Buignet

Quatre candidats, MM. Deffins, Flament, Lecrônier et Pecker, se sont présentés et ont remis des copies. Les sujets proposés étaient les suivants.

1° *Polarisation de la lumière : polarimètres et saccharimètres;*
2° *Le baromètre.*

L'ensemble du concours a été fort satisfaisant et les quatre candidats ont fait preuve de réelles qualités.

La copie de M. Pecker, rédigée avec beaucoup de clarté et de précision, est à la fois complète et correcte. Elle a paru au jury mériter le *premier prix*.

La copie de M. Deffins, inférieure à la précédente, ne renferme aucune erreur et le jury propose de lui attribuer le *second prix*.

Celles de MM. Lecrônier et Flament sont supérieures en certains points théoriques à celle de M. Deffins, mais elles renferment des erreurs proprement dites et des lacunes, tant théoriques que pratiques. Aussi le jury les classe-t-il en troisième et quatrième ligne. Cependant leur mérite lui paraît suffisant pour qu'il propose de décerner tant à M. Lecrônier qu'à M. Flament *une mention honorable*.

Vous voyez, Messieurs, d'après ces résultats des concours qu'on ne peut éprouver que la plus grande satisfaction, si on considère la valeur des lauréats, d'après les qualités de science et de travail qu'ils ont développées : on constate, en effet, que dans les neuf concours où le jury a exprimé ses suffrages en points, le pourcentage des points obtenus par le premier classé, oscille entre 75 et 94 et encore, ce n'est que dans trois que ce pourcentage est au-dessous de 80. Le niveau scientifique de ceux qui tiennent la tête est donc très élevé et l'École doit être fière de la culture intellectuelle que son enseignement permet d'atteindre.

Mais il est une ombre à ce tableau. Certains de nos prix ne sont pas assez recherchés. Après tant de rapporteurs qui, depuis que nos divers prix existent, ont observé la répartition fort variable des candidats dans les différents ordres de concours, je vous ferai remarquer encore

aujourd'hui que cette répartition a suivi les mêmes inégalités que les années précédentes. Alors que les cinq concours des prix des *travaux pratiques* ont réuni un total de 99 appelés dont 68 se sont présentés, nous voyons que les trois concours des *prix de l'École* n'ont tenté que 17 inscrits dont 3 ont d'ailleurs fait défaut dès la première épreuve et enfin que les sept concours des *prix de Fondation* n'ont réuni que 11 candidats sur 12 inscrits ; même, le prix Flon, non décerné déjà l'an dernier, n'a pu encore l'être cette année-ci faute de candidats. En 1905, le sujet portait sur une application de la Physique ce qui avait pu faire hésiter les candidats éventuels, mais cette raison ne saurait prévaloir cette année où l'on demandait l'étude d'une application de la Chimie.

Il résulte donc de cette statistique que les concours des prix des Travaux pratiques sont très suivis ; cela paraît indiquer un penchant naturel de nos élèves pour ce qui est immédiatement utile ou réalisable ; mais dès qu'il s'agit de montrer leurs connaissances théoriques, comme pour les prix de l'École ou les prix de Fondation (Laillet, Lebeault, Desportes et Buignet) qui portent sur les matières professées à l'École, l'ardeur de la plupart s'évanouit et ils hésitent. Je laisse hors de discussion les prix de Fondation, Laroze, Menier, Gobley et Flon, qui nécessitent un travail de bibliographie ou de laboratoire, plutôt convenable pour des élèves touchant à la fin de leur scolarité : vous savez que ces prix récompensent souvent des travaux de grande valeur ; ils trouveront de plus en plus facilement leur emploi pour favoriser les études de nos aspirants au Doctorat de l'Université.

Si nous nous attachons aux deux premières catégories, d'où vient la différence si grande constatée entre l'esprit pratique et l'esprit théorique des élèves? Est-elle bien réelle, aussi profonde que l'indiquent les préférences de

ceux-ci pour les prix des Travaux pratiques et leur hésitation à affirmer leurs connaissances théoriques aux concours des prix de l'École et des prix de Fondation analogues?

Il me semble que non, car on ne conçoit guère tant de bons praticiens qui seraient en grand nombre des ignorants. Et si cette différence n'est pas réelle, à quoi donc tient l'abstention des élèves que ne tentent pas des prix aussi considérables que ceux que nous distribuons, dont la plupart dépassent cinq cents francs et n'occasionnent au candidat qu'un dérangement de quelques heures?

A toutes les causes exposées tour à tour par les rapporteurs : crainte de paraître trop faible devant les juges, timidité naturelle faisant redouter les lectures ou les dissertations en public, inutilité d'engager la lutte contre des candidats déjà réputés, coïncidence de la date des concours avec la période des examens définitifs ou de fin d'année, etc., il me semble que l'on peut aussi admettre une déplorable indifférence de trop de nos élèves pour tout ce qui pourra rehausser plus tard l'éclat de leur profession et partant ils n'exécutent même pas le premier geste nécessaire: s'inscrire d'abord au Secrétariat.

Si nous constatons, en effet, que l'inscription *d'office* qui se fait pour les prix des travaux pratiques révèle à nombre d'élèves leur propre force et leur mérite et que sur le nombre des inscrits beaucoup répondent à l'appel: 57 sur 73 en 1903-1904, 64 sur 99 en 1904-1905, 68 sur 99 cette année, il semble que l'on serait en droit d'attendre un résultat du même ordre en désignant à la fin de l'année par affichage public les élèves dignes de se présenter aux concours des prix de l'École, sinon à ceux des prix de Fondation dont les clauses de donation ne s'opposeraient pas à ce système. Cette désignation d'office, suivie d'une inscription régulière si c'est nécessaire, serait aujourd'hui possible avec les notes

données aux interrogations par les agrégés, notes auxquelles on pourrait joindre celles des travaux pratiques.

Quoi qu'il en soit, l'affichage de leurs noms déciderait peut-être nos candidats à se présenter plus nombreux et de cette affluence la valeur de nos prix serait encore rehaussée.

Enfin, il est bon que nos élèves sachent que l'estime de leurs Maîtres ne s'étend pas qu'aux premiers des listes, mais qu'elle ne demande qu'à se manifester avec bienveillance envers tous ceux qui font preuve de bonne volonté et ont quelque amour de l'étude. Or les concours sont le plus efficace moyen de rapprochement ; les bons résultats qu'on y constate sont à la fois à l'honneur des Maîtres et des élèves.

Si je cherche ainsi toutes sortes de moyens, qui ont pu vous paraître fastidieux mais dont l'essai devrait être tenté, afin d'amener à nos concours le plus possible de candidats, c'est parce que j'ai le secret espoir que tous ceux qui, lors de leur passage dans notre École, auront eu l'amour de la Science dont nos concours ne sont qu'un stimulant et nos prix la récompense, que tous ceux-là, dis-je, seront aussi sûrement plus tard ou de futurs Maîtres ou des praticiens savants, consultés avec respect, utiles à tous leurs concitoyens, tenant dans le monde une place légitimement due. La considération et la confiance publiques que l'autorité d'un lauréat saura plus facilement retenir ne peuvent qu'être profitables à celui qui en est l'objet et à sa corporation ; une bonne réputation, méritée, nous paraît le premier pas nécessaire dans la voie du relèvement professionnel. C'est pourquoi l'École recherche et aime tant ce qui peut élever le niveau scientifique et moral de la profession ; elle compte sur ses bons élèves pour être les artisans de cette tâche; leur bonne renommée, disséminée sur tous les points du territoire, rejaillira sur l'École et c'est la plus grande récompense que leurs Maîtres puissent désirer.

NOTICE

SUR LES PRIX DE FONDATION

INSTITUÉS

PRÈS L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DE PHARMACIE

DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

Prix Menier

(750 francs et une médaille d'argent.)

Par une lettre en date du 4 novembre 1859, M. Menier, pharmacien-droguiste à Paris, offrait à l'École supérieure de Pharmacie un coupon de rente de 500 francs pour la fondation d'un prix spécial de matière médicale, à décerner annuellement sous son nom.

Un décret du 17 décembre 1859 autorisa l'École de Pharmacie à accepter cette fondation.

L'article 2 stipulait que, lorsque le prix ne serait pas attribué, les arrérages de la rente seraient capitalisés pour augmenter la valeur du prix à décerner les années suivantes.

En outre, un arrêté ministériel en date du 18 février 1866 autorisait l'École à décerner au lauréat du *prix Menier* une médaille d'argent, dont la valeur serait également prélevée sur les arrérages de la rente.

Par suite de ces dispositions, la valeur annuelle du *prix Menier* a été successivement portée à 750 francs, plus une médaille d'argent.

Sont admis à concourir en vue de l'obtention dudit prix, les élèves ayant pris au moins quatre inscriptions dans une

École supérieure de Pharmacie ou six dans une École préparatoire, et les élèves en pharmacie justifiant au moins de deux années de stage régulier soit dans les pharmacies civiles, soit dans les hôpitaux civils, militaires ou de la marine.

Le programme du concours comporte trois épreuves, parmi lesquelles une dissertation écrite en français ou un mémoire sur un sujet d'histoire naturelle médicale donné chaque année par l'École. Ce mémoire doit être remis au Secrétariat le 18 juin au plus tard.

Le sujet de dissertation choisi par l'École pour l'année 1907 est le suivant : «*Étude botanique des légumineuses à alcaloïdes*».

Prix Laillet

(500 francs.)

Aux termes de son testament en date du 4 mars 1866, M. Laillet (Frédéric-Edmée), ancien pharmacien à Paris, léguait à l'École supérieure de Pharmacie de Paris une somme de 20.000 francs, pour la fondation de deux prix annuels d'une valeur de 500 francs.

Par décret du 20 avril 1876, le Ministre de l'Instruction publique était autorisé à accepter ce legs au nom de l'État.

Toutefois, en suite d'un jugement rendu par le tribunal de Pithiviers, le 7 janvier 1881, le montant du dit legs s'est trouvé réduit à la somme de 14.278 fr. 50.

La rente, qui ne dépassait pas 500 francs, fut appliquée, par arrêté du 24 mars 1882, à l'institution d'un prix annuel de même valeur qui, sous la dénomination de son fondateur, devait être affecté alternativement à la Pharmacie et à la Zoologie.

Le règlement qui détermine la nature des épreuves admet les seuls élèves de 3e année à concourir en vue de l'obtention du *prix Laillet*. Le concours est ouvert au mois de juin.

Les candidats se font inscrire du 10 au 18 juin.

Prix Laroze

(800 francs.)

Par un testament olographe du 20 avril 1868, M. Paul Laroze, ancien pharmacien, décédé à Paris le 27 février 1871, a légué à l'École supérieure de Pharmacie de Paris une somme de 10.000 francs, pour la fondation d'un prix annuel, qui a été porté successivement de 500 à 800 francs, à décerner, sous son nom, au meilleur mémoire écrit en français, imprimé ou manuscrit, sur l'analyse qualitative ou quantitative, pour tâcher de prévenir les erreurs dans les rapports ou analyses chimiques.

Un décret en date du 31 janvier 1874 a autorisé l'acceptation du legs. L'Assemblée de l'École désigne chaque année la branche de la science dans laquelle les concurrents, qui devront être reçus pharmaciens de 1re ou de 2e classe, ou élèves inscrits dans une École supérieure de Pharmacie de France, choisiront leur sujet.

Les mémoires doivent être déposés au Secrétariat du 10 au 18 juin, au moment de l'inscription des candidats.

Prix Gobley

(biennal, 2.500 francs.)

M. Gobley, membre de l'Académie de médecine, ancien agrégé de l'École supérieure de Pharmacie de Paris, décédé le 1er septembre 1876, léguait à la dite École, par un testament olographe en date du 28 novembre 1872, une rente annuelle et perpétuelle de 1.000 francs en 3 p. 100, exempte de tous frais, destinée à fonder, près cet établissement, un prix dont le montant est aujourd'hui de 2.500 francs, qui serait décerné, tous les deux ans, à l'auteur du meilleur travail soit

sur un sujet proposé par l'École, soit sur un sujet quelconque se rattachant aux sciences pharmacologiques.

L'acceptation de cette fondation fut autorisée par décret du 26 juin 1877.

Les mémoires doivent être déposés au Secrétariat au moment de l'inscription des candidats, du 10 au 18 juin.

Le *prix Gobley* a été décerné en 1905.

L'École a proposé pour l'année 1907 le sujet suivant :

« *Étude d'un principe chimique utilisé en pharmacie.* »

Prix Lebeault

(600 francs.)

Par testament olographe, en date du 22 octobre 1874, M. Lebeault (Joseph), pharmacien à Paris, décédé le 20 juin 1875, léguait à l'École supérieure de Pharmacie de Paris une somme de 10.000 francs, dont l'acceptation au nom de l'État fut autorisée par un décret du 8 février 1877, au profit de cet établissement.

Le décret stipulait que ladite somme serait placée en rente 3 p. 100 sur l'État, et les arrérages affectés à la fondation d'un prix annuel, dont la valeur est aujourd'hui de 600 francs, qui serait décerné aux élèves de la dite École, à la suite d'un concours portant alternativement sur la Pharmacie et sur la Zoologie médicale.

Le concours a lieu tous les ans au mois de juin. Sont admis à y prendre part, dans les conditions déterminées par un règlement spécial, les élèves de la 2e année pour la Pharmacie, les élèves de la 3e année pour la Zoologie.

Les candidats doivent se faire inscrire du 10 au 18 juin.

Prix Desportes

(525 francs.)

M. Desportes (Eugène-Henri), membre de l'Académie de médecine, par un acte notarié en date du 2 décembre 1874 avait fait don à l'École supérieure de Pharmacie de Paris d'un titre de rente de 700 francs (1) pour la fondation d'un prix annuel de pareille somme, à décerner, après concours, à un élève de cet établissement.

L'acceptation de cette libéralité par le Ministre de l'Instruction publique, au nom de l'État, fut autorisée par un décret du 22 janvier 1875.

En outre, un arrêté en date du 14 juillet 1875, portant règlement du concours, disposait que le *prix Desportes,* qui pourrait être augmenté du montant des arrérages provenant de la valeur des prix non distribués antérieurement, serait décerné à l'élève « qui se serait le plus distingué dans les travaux pratiques de micrographie, dans les études de botanique générale, anatomie, organographie et physiologie et dans les connaissances des plantes ».

Tous les élèves appelés à suivre, pendant l'année scolaire, les travaux pratiques de micrographie sont admis à prendre part au concours ouvert à partir du 20 juin.

Ils se font inscrire du 10 au 18 juin.

Prix Henri Buignet

(1er prix: 700 francs; 2e prix: 400 francs.)

Par un acte notarié du 19 mai 1877, Mme Hallais (Amélie-Louise), veuve de M. Henri Buignet, en son vivant professeur de physique à l'École supérieure de Pharmacie de

(1) Par suite des conversions successives de la rente 5 p. 100 sur l'État français, la valeur du *prix Desportes* a été réduite à un produit annuel de 525 francs, somme qui est attribuée au lauréat.

Paris, faisait donation à la dite École d'un titre de 1.000 francs de rente 3 p. 100 sur l'État français, pour la fondation de deux prix annuels de Physique, l'un de 600 francs, porté aujourd'hui à 700 francs, l'autre de 400 francs, à décerner, après concours, à deux élèves de cet établissement, sous le titre de prix Henri Buignet.

Un décret, en date du 18 juillet 1877, autorisa le Ministre de l'Instruction publique à accepter cette donation.

Les élèves qui ont suivi avec assiduité les manipulations de physique de l'année, sont seuls admis à prendre part au concours, qui a lieu au mois de juin.

Les candidats se font inscrire du 10 au 18 juin.

Prix Flon.

(600 francs.)

Par un testament olographe, en date du 20 août 1846, M. Flon (Pierre-François-Henri), ancien pharmacien, décédé à Paris le 5 juillet 1851, avait légué à l'École de Pharmacie la nue-propriété d'une somme de 16.000 francs, pour fonder, sous son nom, un prix annuel et perpétuel en faveur du « meilleur mémoire sur une question de Chimie ou de Physique appliquée aux arts et à l'industrie, alternativement ».

Par décret du 8 juin 1854, délibéré en Conseil d'État, le Directeur de l'École de Pharmacie était autorisé à accepter ledit legs, mais jusqu'à concurrence d'une somme de 13.000 francs seulement, laquelle, en tenant compte des recouvrements effectués à ce jour, produit un revenu annuel de 600 francs, qui constitue la valeur du prix attribué au lauréat.

Aux termes du règlement du concours, sont admis à y prendre part les pharmaciens et les étudiants en pharmacie en cours de scolarité.

La question à traiter par les candidats, arrêtée par l'École, est publiée annuellement pour chacune des spécialités scientifiques désignées par le fondateur.

Le concours a lieu à partir du 20 juin.

Les candidats doivent se faire inscrire au Secrétariat et déposer leur mémoire au moment de leur inscription, du 10 au 18 juin.

Le sujet choisi par l'École pour 1907 est le suivant : « *Sur une application avantageuse de la chimie ou de la physique à la production ou à l'étude de composés chimiques usités comme médicaments.* »

Par une décision de l'Assemblée de l'École, en date du 16 juillet 1903, ne sont pas admis à concourir en vue d'un prix de Fondation, les membres du corps enseignant (professeurs titulaires, adjoints ou suppléants, agrégés, chargés de cours, maîtres de conférences).

MELUN, IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE. — Ph. 206 X





